

## **Lundi 2 Novembre et Mardi 3 Novembre**

Présents

Annie Antoine, Marc-Olivier Baruch, Françoise Blum, Olivier Bonfait, Karine Chemla, Marie-Elizabeth Ducreux, Pierre Gervais, Jean-Marie Guillon, Laurence Fontaine, Laurence Gallitre, Isabelle Luciani, Catherine Rhein, Cécile Soudan, Isik Tamdogan,

### **• PV de la session de printemps adopté**

#### **• Changement de directeurs d'unités**

Deux changements validés (directeur adjoint du Larhra, direction Cefas de Sanaa).

**Suggestion de la section : Caler les calendriers des UMIFRE et ceux du CN ; en l'état, le CN est consulté pour la forme étant donné que les postes sont pourvus bien avant qu'il ait à se prononcer.**

Proposition faite auprès d'Hervé Drévilion de demander à Claudio Garderisi, DSA pour les UMIFRE, de passer dans les sections expliquer les enjeux de la transformation de ces centres de recherche du MAE en Unités mixtes de recherche et de services.

#### **• Création d'UMR**

Une seule demande, mais en l'absence de dossier la section n'a pas pu statuer.

#### **• Détachements (enseignants du secondaire ou assimilés)**

**Protestation : la section a refusé d'examiner les dossiers de candidature lors de sa session de printemps considérant que l'on se trouvait en pleine irrégularité puisque aucune publicité n'avait été donnée à cette campagne et que les règles d'équité n'étaient plus respectées, la direction générale et les délégations régionales ayant informé qu'il n'y avait plus de détachements ! Or la section a vu avec stupéfaction revenir des dossiers pour sa session d'automne, comme si de rien n'était...**

**La section confirme qu'elle ne peut en l'état de la procédure évaluer des détachements qui pourraient être entachés d'illégalité du fait de l'absence de publicité des postes. Le principe d'une lettre recommandée à la DRH a été adopté.**

#### **• Confirmation d'affectation CR**

Cinq confirmations d'affectation CR validées, avec attributions de tuteurs

#### **• Confirmation d'affectation DR**

Cinq confirmations d'affectation DR validées

#### **• Renouvellement de détachement à l'étranger**

Une seule demande déjà examinée au printemps, mais comme au printemps, la section a donné un avis favorable sous réserve d'avoir l'avis du directeur de l'unité concernée.

#### **• Changement de section**

Un changement accepté

#### **• Reconstitution de carrière**

Deux vérifications de reconstitution de carrière, dont l'une a conduit à une demande de réexamen pour cause d'erreur matérielle

- **Titularisation**

Huit titularisations de chercheurs prononcées

- **Revue**

Six demandes de soutien de revues : 2 classées A, 2 classées A-, 2 classées B.

- **Ecoles thématiques**

Trois dossiers de demande de soutien d'école thématique : un accepté, deux considérés comme hors du champ de la section

- **Réexamen évaluation biennale ou quadriennale, avis différés à la session de printemps car dossiers absents**

Seize dossiers réexaminés : 5 avis favorables, 11 avis réservés en absence renouvelée de dossiers ou dossiers arrivés trop tard (3).

- **Réexamen après avis d'alerte ou réservé**

Cinq dossiers, 1 avis favorable, 4 dossiers sans évolution

- **Suivi post-évaluation de chercheurs bénéficiaires d'un avis favorable**

La section n'a pas à se prononcer en-dehors des procédures normales d'évaluation

- **Colloques**

16 demandes de soutien, 11 dossiers classés

- **Promotion CR1**

3 candidats proposés

- **Promotion DR1**

7 candidats classés

- **Promotion DRCE1**

1 candidat classé

- **Promotion DRCE2**

1 candidat classé

- **Modification des critères de recrutement et avancement au grade de CR1**

La section propose la modification suivante :

Au lieu de

"Avancement au grade CR1

Confirmation des critères de recrutement CR2 (cf. supra), en particulier

- Production scientifique et place acquise dans la communauté des chercheurs (comités de revue, organisation d'initiatives de recherche).

- Implication dans la vie collective du Laboratoire.

- Ouverture interdisciplinaire et à l'international.

### **Nouvelle version**

"Concours CR1 et avancement au grade CR1

Pour le concours, confirmation des critères de recrutement CR2 (cf. supra), en particulier

- Production scientifique et place acquise dans la communauté des chercheurs (comités de revue, organisation d'initiatives de recherche).

- Implication dans la vie collective de la recherche

- Ouverture interdisciplinaire et à l'international.

Pour l'avancement, idem, plus implication dans la vie collective du Laboratoire."

**• Motions de la section:**

**1) Déclassés d'UMR en FRE**

La section a été informée du texte adopté en bureau le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et adressé au président du conseil scientifique SHS.

Le bureau s'est étonné des positions adoptées lors du CS du 10 septembre sur les propositions d'évolution des unités présentées par la direction de l'**InSHS**. Il s'est étonné d'abord que le CS ait accepté de discuter d'un sujet aussi important en ayant eu connaissance de ces propositions seulement la veille au soir, sans donc avoir eu le temps de les étudier, de réfléchir à leurs conséquences et, éventuellement, de prendre des informations auprès des unités concernées ou des sections de rattachement.

Par ailleurs, pour ce qui concerne les seules unités de son rattachement, le bureau a constaté avec consternation que le CS avait accepté la mise en FRE d'une unité – le CRIA (UMR 8131 Centre recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne) - dont l'excellence a été saluée par l'AERES et confirmée par l'avis de pertinence donné par la section 33 conformément à ce qui lui était demandé. Le CS a avalisé des arguments qui ressortaient de contestables positions d'opportunité démographique et administrative, en négligeant les incidences désastreuses de cette décision tant en France qu'à l'étranger. L'argumentation employée pour justifier cette mise en FRE n'aurait pas dû jouer, compte tenu de la nécessité de conserver sa pleine visibilité à un centre européen hautement prioritaire suivant les termes mêmes du contrat d'objectif que le CNRS vient de signer.

**2) Article dans le Journal du CNRS**

La section 33 a adopté à l'unanimité le texte ci-dessous proposé par le président de la section 39 à l'adoption par la CPCN :

"La CPCN tient à exprimer sa consternation à la suite de la publication, dans le numéro spécial de la Revue pour l'histoire du CNRS paru en octobre 2009 à l'occasion des 70 ans du CNRS, d'un texte qui dénigre sans nuance le travail des sections du Comité national, sans que l'auteur apporte à l'appui de ses propos insultants d'autres arguments que la haute opinion qu'elle se fait d'elle-même.

La CPCN déplore vivement que ce libelle, dont le ton est en outre tout à fait décalé dans les colonnes d'une publication institutionnelle, ait pu être publié et qu'il l'ait été sans qu'un droit de réponse soit proposé à la présidente de la section concernée du comité national.

Plus largement, la CPCN regrette que les moyens du CNRS soient ainsi utilisés -- détournés, pourrait-on dire -- pour attaquer une instance d'évaluation dont les pratiques sont au meilleur niveau européen en termes d'expertise des évaluateurs, de collégialité et de transparence, et dont l'organisme serait par conséquent mieux inspiré de s'enorgueillir."

**4) Primes d'excellence scientifique et médailles**

"À ce jour la section estime ne pas avoir tous les éléments qui lient l'attribution de primes à celle d'une médaille. Elle ne souhaite donc pas proposer de noms pour les médailles de bronze et d'argent à cette session et réserve sa future décision en fonction des mesures qui seront proposées."

10 oui, 0 non, 4 abstentions

"La section fait remarquer que des mécanismes de récompense de l'excellence existent déjà, sous forme de promotions, et pourraient être améliorés dès cette année au même coût en y réaffectant les sommes prévues pour les primes d'excellence scientifique."

12 oui, 1 non 1 abstention

"La section demande que l'attribution éventuelle de "primes d'excellence scientifique" soit du ressort de l'évaluation quadriennale."

9 oui 3 non 2 abstentions.

#### • Intervention de Bruno Laurieux, Directeur, InSHS

Le directeur estime que l'atmosphère est plus apaisée ... Réforme en point d'orgue. Contrat objectif, cadre stabilisé, instituts + décrets.

Renouvellement à l'identique des postes de chercheurs MAIS redéploiement dans le CNRS et le directeur considère que les SHS ne sont pas bien traitées.

En 2010, les promotions DR2 et DR1 seront augmentées d'un tiers ou plus (commentaire : on ne peut que déplorer ces « coups d'accordéon » très injustes pour les collègues en fin de carrière).

Il y a des inquiétudes sur la PES, mais il faut se donner le temps, et la fonder sur des critères sûrs.

Bilan de l'InSHS à 1 an :

PEPS, l'effort sera doublé (si l'on peut...). En 2009, 500 projets et 25 retenus. En 2010, 50 projets financés soit 500 000 euros

Chaires mixtes : 8 chaires finalisées, 4 fin 2009, 10 à 12 fin 2010. Volant final 50 à 60 chaires (commentaire : notre opposition est toujours aussi résolue à ce système et à ses modalités).

UMIFRE : engagement désormais du CNRS mais compensant à peine le désengagement du MAE. Au total, 26 unités.

Interdisciplinarité : les SHS sont accusées de rester entre elles (commentaire : car leurs interlocuteurs oublient ou ignorent l'interdisciplinarité consubstantielle de l'InSHS). Divers projets d'interfaces vont être soutenus : réseaux pluridisciplinaires (chargés d'une réflexion prospective, ex. : visual studies, histoire de l'environnement, réponse au projet ANR Méditerranée), programmes interdisciplinaires (PIR, pas très adaptés aux SHS sollicitées in fine) + SCI : soutiens croisés interdisciplinaires, c'est-à-dire financement d'unités rattachées à d'autres instituts = 400 000 à 800 000 euros.

Création en cours à l'initiative de l'InSHS de groupes chargés de la réflexion sur la coordination et la prospective, réunissant les représentants d'un champ disciplinaire (InSHS, universités, associations corporatives) : histoire, histoire des arts, archéologie, plus un groupe sectoriel sur les aires culturelles (commentaire : initiative dont on peut considérer qu'elle est en effet pleinement du ressort de l'InSHS, mais on ne peut que regretter la sectorisation proposée : pourquoi couper histoire et histoire des arts, quant aux aires culturelles?).

Postes 2010 : la priorité a été mise sur les sections 32, 36, 38. La 33 aura à recruter : 6 DR2, 2 CR1 (blancs) et 2 CR2 (1 colorié et 1 fléché UPR). Mais la CID 42 recrutera sur un profil « Mondialisation, communication, diversité, époques moderne et contemporaine ».

La discussion a porté sur les postes : regret du verrouillage des supports CR2, ce qui est un très mauvais signal donné aux jeunes chercheurs, regret de la latitude de recrutement laissée aux CID sur des postes « Histoire » car leur fonctionnement nous est défavorable. Critiques particulières sur le fonctionnement de la CID 42.

En ce qui concerne les promotions DR1 et compte tenu des choix faits par la direction l'an dernier, la section a fait préciser qu'il n'y avait pas de critère d'âge non avoué, en rappelant les retards de carrière accumulés.

La discussion a bien évidemment porté sur la PES : le directeur de l'InSHS précise à nouveau que les critères ne sont pas encore vraiment définis... et qu'un effort sera fait pour la promotion des chercheurs et des ITA. Voir motion de la section.

D'autre part, la section a fait connaître ses interrogations sur la priorité nouvelle mise sur les UPR et la nécessité pour l'InSHS de s'adosser aux établissements, et non pas de les ignorer, comme l'a illustré la mise en FRE du CRIA. Sur ce point, la direction InSHS fait savoir que la mise en FRE du CRIA était un élément négociable et qu'elle entendait discuter avec la direction EHESS (commentaire : voir texte du bureau de la section).

Enfin, la section s'est interrogée sur son périmètre, le problème que pose en particulier l'archéologie des mondes non européens et non proche-orientaux. La direction a admis que le périmètre de certaines sections pouvait évoluer, ce que la section a enregistré.